



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-103

PUBLIÉ LE 19 MAI 2021

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / Accompagnement des publics vulnérables

65-2021-05-18-00003 - Avenant à la délégation de gestion en date du 29 mars 2021 relative à la procédure de tarification des établissements sociaux et des services mettant en oeuvre des mesures de protection des majeurs (2 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2021-05-18-00003

Avenant à la délégation de gestion en date du 29 mars 2021 relative à la procédure de tarification des établissements sociaux et des services mettant en oeuvre des mesures de protection des majeurs



**Avenant à la délégation de gestion en date du 29 mars 2021
relative à la procédure de tarification des établissements sociaux
et des services mettant en œuvre des mesures de protection des majeurs**

Considérant le décret n° 2020 – 1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités de la protection des populations,

Entre d'une part,

la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie,

et d'autre part,

la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne GUYOT préfet de région Occitanie, préfet de Haute-Garonne ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M Rodrigue FURCY préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Christophe LEROUGE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination – directions départementales interministérielles ;

Article premier : Objet de l'avenant

A compter du 1^{er} avril 2021; la convention de gestion du 29 mars 2021 prend en compte la nouvelle organisation territoriale l'État suivant les dispositions du décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 précité.

Toutes les autres dispositions de la convention de gestion sont maintenues.

Article 2 : Publication de l'avenant

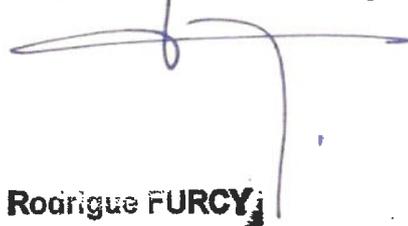
Le présent avenant sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture de département.

Fait à Toulouse en deux exemplaires, le **18 MAI 2021**

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées



Approbation, le Préfet des Hautes-Pyrénées



Rodrigue FURCY

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Approbation, le Préfet de région

